

REUNION DU 22 FEVRIER 2024

Le vingt-deux février deux mille vingt quatre, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guénaël Choupaux.

Présents : M. Guénaël Choupaux, M. François Le Tinnier, Mme Dominique Wenger, M. Jean-Louis Jonville, M. Thierry Wenger, M. Samuel Guigo, Mme Fabienne Thomas, M. Pierre-Edouard Jaglin, Mme Danielle Le Normand, M. Nicolas Toudic, Mme Myriam Guigo.

Absents excusés : Mme Céline Houdelette représentée par Mme Danielle Le Normand, M. Yves Tardivel représenté par M. François Le Tinnier, M. Joël Pautrot représenté par M. Guénaël Choupaux, Mme Berthe Le Potier représentée par M. Nicolas Toudic.

Secrétaire : M. Pierre-Edouard Jaglin.

Après lecture du procès-verbal, M. Guigo interpelle sur le projet d'épicerie solidaire en signalant que rien n'est délibéré alors que la presse publie que la commune était engagée sur ce projet. M. Le Maire confirme que la mairie est intéressée par le projet mais qu'effectivement rien n'est acté à ce jour. M. Guigo informe que la chaudière de l'église est de nouveau en panne et demande si des devis sont transmis pour la porte de l'église.

Finances : Vote des taux

M. Le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter les taux d'imposition de l'année sans les augmenter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les taux suivants au titre de l'année 2024 :

Taxe foncière (propriétés bâties)	46.81%
Taxe foncière (non bâti)	73.78%

Finances : Vote des subventions aux associations

M. Le Maire propose de reconduire les montants de 2023 à l'exception de la subvention de l'ASU basket qui doublerait compte tenu du développement de l'activité de l'association, de reporter à titre exceptionnel la subvention 2023 sur l'exercice 2024 de la Butte Rouge considérant le décès du vice-président en charge de la gestion administrative.

M. Le Maire informe de la création d'une section de jeunes sapeurs-pompiers au centre d'Uzel dont des membres du bureau devraient arriver avant la fin de la réunion pour la présenter.

M. Le Maire rappelle que chaque année il est accordé une subvention à une association extérieure et propose d'accorder un montant de 200€ à Spa'Ver22 mobilisée contre la spondylarthrite et la maladie de Verneuil dont le siège social est à Le Quillio.

N. Toudic demande pourquoi la subvention attribuée aux deux écoles n'augmente pas. M. Le Maire répond qu'il n'a pas eu de sollicitation des deux associations et qu'il faut prendre en considération l'ensemble des infrastructures dont les écoles disposent à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par douze voix pour et trois voix contre de l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2024 :

Amicale Laïque : 1050€ - Amicale Jeanne d'Arc : 1050€ - Amicale sapeurs-pompiers : 200€ - Section des jeunes sapeurs-pompiers d'Uzel (création de l'association) : 500€ - Anciens Algérie : 230€ - Club 3^{ème} âge : 310€ - Comité des Fêtes : 1 500€ - ADAPEI 22 : 124€ - ASUM Foot : 2165€ - Tournoi International de Guerlédan : 2 000€ - APPMA Uzélaise : 105€ - Société de chasse : 105€ - Dragons Uzélais : 350€ - Atelier « Temps Danse » : 300€ - ASU Basket : 1000€ - CCU : 500€ - Comice agricole : 660€ - Association du site de la Butte Rouge : 240€ - Rondeau de l'Oust : 300€ - L'Outil en main du Pays d'Uzel : 300€ - Les Volants Uzélais : 300€ - Le Foyer des jeunes : 400€ - Société Hippique Rurale de Loudéac (SHR) : 100€ - Course cycliste « La Ronde des Vallées » : 100€ (sous réserve de l'organisation de l'épreuve) – Chambre des métiers et de l'artisanat des Côtes d'Armor : 200€ - Maison familiale rurale de Loudéac : 100€ - Le Grand Atelier (sous conventionnement) : 70 000€ - Spa'Ver22 : 200€.

Les subventions seront attribuées aux associations lorsqu'elles auront fourni leur bilan financier de l'année 2023.

Nouvelle tarification pour occupation des modulaires

M. Le Maire rappelle que lors de mise en service des modulaires un tarif de quarante euros avait été fixé pour une occupation par des particuliers ou entreprises qu'ils soient de la commune ou de l'extérieur. Considérant certaines activités exercées, il s'avère que ce tarif est trop élevé. Par conséquent, M. Le Maire propose de fixer à dix euros les demandes d'occupation dont le temps d'utilisation est inférieur à deux heures.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de fixer à dix euros la location des modulaires par les particuliers ou entreprises, qu'ils soient de la commune ou de l'extérieur, lorsque le temps d'occupation est inférieur à deux heures.

Travaux : Etude énergétique sur bâtiments communaux

Les documents nécessaires n'étant pas parvenus, M. Le Maire informe qu'il n'y aura pas de délibération ce soir mais présente le projet. La société SIE Consulting se propose de mener une étude afin de réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux. L'économie serait de l'ordre de 30 à 40% du cout de l'énergie.

T. Wenger demande le nombre de bâtiments concernés. M. Le Maire répond que sont concernés les bâtiments publics (mairie, salles de sports, salle multifonctions...) ainsi que les locatifs.

M. Guigo demande le montant de l'étude. M. Le Maire répond que le devis sera présenté à réception au conseil.

Urbanisme : Définition des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables (ZAENR)

M. Le Maire explique qu'il appartient aux communes d'identifier des zones favorables à l'accueil de projets d'énergie renouvelable (photovoltaïque, éolien, méthanisation).

M. Le Maire précise que la commune est limitée par rapport à la définition de ces zones (ex : projet éolien inéligible) mais ne pas zoner c'est donner quitus au préfet et trop zoner peu enfreindre l'implantation de certains projets. Ce sujet demande réflexion d'autant plus qu'il n'y a aucune précision par rapport à la ZAN.

Questions diverses

1) M. Le Maire annonce avoir participé, en tant que commune productrice d'eau, à la première réunion sur le transfert de la compétence «eau» au 1^{er} janvier 2026. L'objet de cette première réunion était d'établir un rétroplanning.

2) Point «ressources humaines» : - M. Le Maire informe du départ de F. Lamour, recruté à la mairie d'Allineuc depuis le 1^{er} février et de la radiation suite à mise en retraite pour invalidité de G. Noury depuis le 1^{er} janvier.

- Lors de la commission «personnels», l'attribution de la prime pouvoir d'achat a été débattue. Considérant celle-ci inégale, les membres ont proposé un bon cadeau de 300€ à tous les salariés.

- M. Le Maire précise que le remplacement de F. Lamour est en questionnement du fait de la perte de la compétence «eau». M. Guigo questionne sur le second remplacement ; M. Le Maire répond qu'Emilie Le Helloco assure actuellement la fonction en tant que contractuelle.

3) Sivu-Cantine : M. Le Maire annonce le changement d'un radiateur et divers travaux à prévoir notamment le remplacement des deux portes d'entrée du hall. M. Guigo dit être passée à la cantine et avoir eu connaissance de toute une liste de travaux à envisager. Elle questionne sur l'engagement d'une réflexion globale sur la cantine de demain. M. Le Maire répond que l'espace «cuisine» est aux normes, qu'il y a des choses à améliorer au niveau sonore dans le réfectoire mais que le temps passé par les élèves à la cantine est un temps de détente.

N. Toudic demande ce qu'il en est du projet de transfert des activités du Sivu. M. Le Maire répond que le projet est toujours en cours avec l'ADAC22 mais que le cout annoncé est très conséquent. Lors

d'une rencontre avec Mme Briez de la CAF, celle-ci a communiqué des éléments permettant de le minimiser.

4) A vingt heures quarante, arrivée des deux sapeurs-pompiers volontaires venus présenter la section des jeunes sapeurs-pompiers (J.S.P.).

Mme Sophie Pappé annonce la création officielle de l'association depuis le début de la semaine. L'effectif sera de 8 à 10 jeunes (13/14 ans) engagé pour une durée de quatre ans.

T. Wenger demande si le SDIS finance les besoins. Il est répondu que l'Union Départementale finance les tenues. L'association part financièrement de zéro et doit acheter les casques d'une valeur totale de 2000€. Les jeunes mèneront des actions afin de récupérer de l'argent.

T. Wenger demande s'il y a des candidats. Il est répondu que la diffusion du recrutement se fera dès l'accord du responsable départemental des sections JSP.

M. Le Maire remercie les deux représentants de l'association qui quittent la salle à vingt heures cinquante cinq.

5) Point Santé : M. Le Maire informe qu'une réunion s'est tenue lundi avec les maires de l'ex-canton et des membres de l'association des professionnels de santé et qu'il rencontre l'URPS22, qui travaille en lien avec l'ARS, la semaine prochaine.

N. Toudic demande ce qu'a donné la recherche par les « chasseurs de têtes ». M. Le Maire répond que cela n'a pas été fructueux et qu'il est préférable de s'associer aux communes voisines pour créer une force.

N. Toudic demande si une maison médicale est en vue. M. Le Maire sait que les propriétaires du cabinet médical sont prêts à investir dans leur bâtiment. A aujourd'hui, les réunions vont s'enchaîner mais rien n'est arrêté sur la stratégie finale ; un accompagnement sera forcément à faire.

M. Le Maire informe d'un contact avec un médecin de Saint-Brieuc mais les installations sont soumises au Conseil de l'Ordre.

M. Le Maire conclut que tous les maires sont convaincus de l'intérêt d'avancer avec de la motivation.

6) M. Le Maire annonce : - les élections européennes du 09 juin prochain donc permanences au bureau de vote à constituer.

- la commission « finances » le 13 mars à 18h00 et le prochain conseil le 26 mars à 17h00.

- un pot pour les départs de F. Lamour et G. Noury dont la date est à définir après concertation avec eux.

- un pot le 27 mars pour le dernier marché de M. Cathou, marchand de vêtements.

7) M. Guigo reedit que le chauffage de l'église est de nouveau en panne et qu'il est nécessaire de prévoir un diagnostic avant que cela ne coûte trop cher. M. Le Maire dit ne pas être courant de cette nouvelle panne et que par ailleurs il est en attente de devis pour la couverture et les portes.

8) N. Toudic intervient sur différents sujets : - il a été averti que le chauffage des vestiaires foot est en panne depuis un moment. M. Le Maire informe qu'un devis au montant très élevé a été établi et considérant l'augmentation du gaz, une réflexion était en cours et le cabinet d'études s'est présenté. N. Toudic en conclut qu'il n'y aura pas de chauffage d'ici l'hiver prochain et qu'il faudrait prévenir le club.

- l'entretien des fossés notamment celui de la voie qui mène à la zone de Berlouze. M. Le Maire précise que cette route est communautaire et que les services de LCBC vont être relancés.

- la prévision d'un programme de voirie car les nids de poules se multiplient. J.L. Jonville répond qu'il a sollicité quatre entreprises pour l'établissement d'un devis sur les secteurs de la Vieille Cour, la route des Rochers (devant les logements HLM), le Pas Tranchant, la voie communale 235.

- Occupation de l'hôtel-restaurant : M. Le Maire informe de la rédaction de baux précaires pour ce bâtiment ainsi que pour l'ex « patio » jusque fin juin 2024 et explique l'avancée des deux projets.

N. Toudic demande le montant du loyer pour l'hôtel-restaurant. M. Le Maire répond qu'il n'y a pas de loyer, il a eu confirmation par le notaire que c'était autorisé et rappelle la procédure suite à la mise en liquidation judiciaire de M. Franck Millet qui n'était pas prévue.

M. Guigo demande si les baux prévoient le paiement des charges. M. Le Maire répond positivement et informe que les repreneurs du « Patio » sont dans l'obligation de faire une déclaration de changement de destination dont l'instruction peut durer quatre mois.

9) T. Wenger demande à M. Le Maire s'il a retrouvé son droit de signer les permis de construire suite au diagnostic sur la station d'épuration (présence trop importante d'eau pluviale). M. Le Maire répond qu'aucun permis n'a été refusé sur les terrains privés.

10) T. Wenger demande ce qu'il en est de l'avancée des travaux de la fibre. M. Le Maire répond que le retard se justifie par la tempête de début novembre et qu'actuellement l'adressage est en cours de vérification.

11) M. Guigo demande quand l'association Le Grand Atelier va présenter son projet culturel. M. Le Maire répond que cette présentation est prévue au mois de mai.

12) F. Le Tinnier informe que la saison de piégeage des frelons asiatiques va reprendre ; le GDSA va en fixer la date.

13) En réunion de conseil de développement, M. Guigo dit avoir eu l'information qu'un organisme lance un projet d'une dizaine de jardins partagés dans le secteur. De son côté, F. Le Tinnier a rencontré les institutrices de l'école Fulgence qui sont motivées pour développer le jardin pédagogique.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21H40.